

Liens entre l'équipe d'animation locale et l'assemblée de fabrique

Dans la nouvelle organisation paroissiale où l'apport de chaque communauté chrétienne locale est essentiel, il nous apparaît judicieux d'attirer l'attention sur les liens nécessaires entre l'équipe d'animation locale (EAL), le conseil d'orientation pastorale (COP), le comité de consultation et d'organisation locale (CCOL) et l'assemblée de fabrique (AF).

L'équipe pastorale et l'AF ont la responsabilité de voir à ce que chaque communauté chrétienne locale, soit soutenue et bénéficie de toutes les ressources financières nécessaires pour mener à bien leur mission en vue de l'évangélisation.

- Soit en associant un membre du CCOL ou de l'AF à l'EAL ou au COP.
- Soit par la participation d'un membre de l'AF au COP.

La collaboration entre ces instances pastorales et administratives permettra :

- **De porter** plus spécialement le souci de la dimension pastorale dans le processus de décision à l'AF.
- **De faire connaître** à l'AF les besoins matériels nécessaires à l'exercice de l'activité pastorale dans les communautés chrétiennes locales.
- **De soutenir** les EAL dans l'élaboration d'un budget d'opération à présenter au comité de CCOL ou à l'AF.
- **De favoriser** l'adoption de politiques qui soutiennent l'implication des coresponsables (par exemple remboursement des frais de déplacement) et **de s'assurer** que ces politiques sont connues et respectées.
- **De faciliter** la circulation de l'information entre les différentes instances.
- **De collaborer** au développement d'initiatives pour faire redécouvrir ou pour mettre en valeur le patrimoine spirituel et religieux de son milieu.

